

PROCEDURE DE JUSTIFICATION DES ABSENCES

Département Informatique

Dépôt des justificatifs dans la boîte aux lettres ci-dessous



Tout justificatif doit comporter au dos : Nom, Prénom, Formation (ex : BUT1), Groupe (ex : Groupe A) ainsi que la/les date(s) d'absence(s) et la date de dépôt. Tout document illisible ou ne mentionnant pas les informations ci-dessus ne sera pas pris en considération.

Tout justificatif doit être déposé dans les **48 heures** à compter du retour de l'étudiant. Après ce délai, le secrétariat est en droit de ne pas prendre en compte les justificatifs déposés.

Justificatifs originaux acceptés pour une absence à un cours, un TD ou un TP :

- Certificat médical, arrêt maladie, bulletin d'hospitalisation, convocation à un rendez-vous médical,
- Convocation aux épreuves du permis, d'un concours ou d'une compétition sportive,
- Convocation à la journée d'appel et de citoyenneté,
- Attestation de présence pour un entretien en vue d'un stage ou d'une candidature écoles d'ingénieur,
- Attestation d'AMETIS ou de la SNCF pour les retards de bus et de train,
- Certificat de décès ou faire-part de décès pour la présence à un enterrement.

Justificatifs originaux acceptés pour une absence à une I.E ou à une ÉVALUATION SEMESTRIELLE : certificat médical, arrêt maladie, bulletin d'hospitalisation.

Tout autre document fourni pour justifier une absence sera soumis à l'avis du Directeur/trice des études de votre formation et/ou du Chef du Département Informatique. En aucun cas le secrétariat ne pourra être tenu pour responsable si vos documents ne sont pas acceptés pour justifier et valider vos absences.

Dans le cas d'une absence prolongée, vous devez prévenir le Département Informatique de la durée et de la cause de votre absence à cette adresse : secretariat-info@iut-amiens.fr en joignant une copie du justificatif en l'attente du dépôt de l'original dans la boîte aux lettres.

Pour tout litige concernant les absences, les rattrapages ou une réclamation de notes en mettant le secrétariat en copie, veuillez-vous adresser directement au Directeur/trice des études de votre formation :

- Mme LELIEVRE, Directrice des études de 1^{ère} année : sandrine.lelievre@u-picardie.fr
- M. BRASSART, Directeur des études de 2^{ème} année : eric.brassart@u-picardie.fr
- M. LOGE, Directeur des études de 3^{ème} année : christophe.loge@u-picardie.fr
- M. BOURDE, Directeur des études de LP RGI : pascal.bourde@u-picardie.fr



Merci de votre compréhension

Sylvie FARES

Administratrice Provisoire
du Département Informatique